

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES

1. MISSION

La Fondation Jan Michalski pour l'Écriture et la Littérature a été créée par Vera Michalski-Hoffman en 2004 en mémoire de son mari Jan Michalski. La vocation de la Fondation est de soutenir la littérature en Suisse et dans le monde et, en particulier, d'aider les écrivains à réaliser leurs œuvres. Ce soutien se manifeste par l'octroi d'aides financières contribuant à la réalisation de projets en lien avec la littérature et par l'accueil d'écrivains en résidence dès que la construction de la Maison de l'Écriture sera achevée.

2. PROJETS SOUTENUS

La Fondation Jan Michalski accorde son appui à des projets de qualité concernant la littérature au sens large. On y trouve des projets contribuant à la promotion, l'édition ou la recherche. Les demandes de soutien émanent d'organismes, d'associations et de fondations à but non lucratif, d'acteurs reconnus des milieux culturels ou, exceptionnellement, de personnes privées révélant un talent digne d'encouragement. De vocation internationale, la Fondation Jan Michalski soutient des projets quels que soit leur pays d'origine ou leur couverture géographique.

Par exemple, les nombreux projets soutenus au cours de ces dernières années concernent les catégories d'événements suivants :

- Manifestations littéraires : festivals de littérature, lectures, débats, conférences...
- Ateliers d'écriture, de traductions littéraires
- Expositions consacrées à la littérature ou à des écrivains
- Travaux de recherches littéraires
- Edition d'archives littéraires, réédition d'œuvres rares épuisées
- Manifestes en faveur de la littérature
- Prix littéraires
- Aide à la publication
- Projets novateurs, voire pluridisciplinaires mais toujours en lien avec la littérature

Sont exclus les projets qui s'inscrivent dans une démarche individuelle (thèse, bourse, voyage d'études, formation...) ainsi que les projets à but lucratif, commercial ou promotionnel.

3. EVALUATION DES PROJETS

Les projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière sont évalués par une commission présidée par Vera Michalski-Hoffmann, présidente du Conseil de Fondation, en principe à un rythme mensuel. Lors de l'examen des dossiers, la commission se réserve le droit de demander des informations complémentaires et, si besoin, de rencontrer les responsables du projet.

Les dossiers présentés doivent être conformes aux exigences requises par la Fondation Jan Michalski (voir point 6). Ils doivent contenir les documents indispensables à leur évaluation, fonction notamment des critères de décision suivants :

- Qualité et cohérence du projet littéraire
- Dimension littéraire du projet, l'impact escompté, son utilité
- Capacité à promouvoir la littérature auprès du public
- Professionnalisme et compétences des porteurs du projet pour assurer sa réalisation
- Faisabilité du projet conformément au plan de financement
- L'évidence d'un besoin de financement

La décision d'octroi ou de refus appartient à la présidente de la Commission qui reste libre de ses choix. Elle est communiquée par écrit aux organisateurs du projet. Aucun recours, ni demande de justification, ne sont admis.

4. VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Le versement de l'aide octroyée sera effectué sur présentation d'une facture portant sur le montant accordé et stipulant les coordonnées bancaires électroniques pour son règlement. En cas d'abandon du projet soutenu quel qu'en soit le motif, les responsables sont tenus d'en informer la Fondation Jan Michalski dans les plus brefs délais.

5. JUSTIFICATIFS ET COMMUNICATION

Les bénéficiaires s'engagent à publier le logo de la Fondation Jan Michalski ou à faire mention explicite du nom lors de la communication déployée autour du projet, aussi bien sur les documents écrits que multimédias. En outre, ils informent la Fondation Jan Michalski sur l'avancement du projet et lui adressent un compte-rendu.

La Fondation Jan Michalski se réserve le droit de mentionner le projet soutenu sur son site internet et d'en parler dans le cadre de sa newsletter électronique.

6. PRESENTATION DE LA DEMANDE

Les aides financières sont accordées sur présentation d'un dossier complet contenant les éléments suivants :

- une lettre de motivation
- le formulaire « Demande d'aide » téléchargeable depuis le site de la Fondation
- la description détaillée du projet culturel
- la liste des principaux responsables du projet accompagné d'un bref curriculum vitae pour chacun d'eux
- une description des projets précédemment réalisés
- le budget prévisionnel
- le plan de financement détaillé
- les statuts

Le dossier complet est à adresser à l'adresse suivante :

Fondation Jan Michalski
pour l'Écriture et la Littérature
En Bois-Désert
CH-1147 Montricher

En principe, les aides accordées par la Fondation Jan Michalski sont à caractère unique. Elles peuvent cependant être renouvelées en fonction de la qualité du projet sur présentation d'un nouveau dossier.

Montricher, le 6 février 2012